



BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LCL



CFDT LCL

04 78 92 23 69

Outlook :

cfdt_dsr_raa

A la demande de la CFDT, la direction a fait un point sur les Agences Conseil +. Pour mémoire, ce concept est issu de la mise en place du PMT 2014-2018, plan moyen terme qui décida de la création de l'accueil partagé et de la suppression du métier d'attaché commercial.

Le concept agence conseil + était prioritairement dédié aux petites agences, pour libérer les agendas commerciaux aux rendez-vous clients. Le but étant de permettre aux conseillers de se consacrer à leurs RDV commerciaux prioritairement, en « éduquant » les clients afin que ces derniers viennent plutôt en matinée et utilisent les outils digitaux l'après-midi.

Notre DdR a fait un état des lieux de ce dispositif et s'est aperçu que :

- + 80% des agences en RAA fonctionnaient ainsi, y compris celles avec des dimensionnements d'effectifs importants.
- + Le nombre de RDV commerciaux n'avait pas progressé dans ces agences malgré « l'affranchissement » des conseillers.

Afin de ne pas dévoyer ce fonctionnement qui a son utilité pour certaines agences, les décisions suivantes ont été prises :

- + Pour les agences de 4 salariés et + : il n'y aura plus de fonctionnement en agence conseil + et l'accueil sera ouvert toute la journée.
- + Pour les agences de moins de 4 salariés : chaque DR devra réfléchir à l'opportunité de conserver ou pas ce fonctionnement.

Les élus CFDT ont rappelé l'importance de la communication sur ce retour en arrière, tant au niveau des fiches agences, que pour la lisibilité des collègues du CRC. Enfin, nous avons également alerté sur les niveaux d'effectif qui à fin 2022, sont nettement inférieurs à ceux lors du PMT 2014-2018.

On regrette l'éternelle doctrine LCL = faire toujours plus avec toujours moins de moyen !

Travaux et Rénovation 2023

Au niveau national, au vu des perspectives économiques pour 2023 (inflation, hausse du prix de l'énergie...) la décision a été prise de geler certains travaux et rénovations d'agences. Naturellement les travaux déjà entrepris seront terminés. La mission a été donnée aux DdR de faire un point sur leur dispositif et de prioriser ceux qu'ils jugeraient indispensables et de reporter de 6 mois à 1 an les autres. Actuellement, notre directeur de réseau fait le point sur les dossiers et a pris l'engagement de tenir informés vos élus de ses décisions qui vous en feront part.

Pour la CFDT, nous pouvons entendre que l'année 2023 risque d'être difficile, et que des décisions peuvent et doivent être prises. Mais, il ne faut pas oublier que le PNB est réalisé par les salariés de LCL et que les économies ne doivent pas être faites à leur détriment. LCL a fait une très bonne année en 2021 et les chiffres, à ce jour, sont encore meilleurs. Ces derniers sont le fruit de leur travail et il ne faut pas que notre actionnaire soit encore le seul à en bénéficier.



C'est pourquoi la CFDT ne se contentera pas de « mesurètes salariales » pour 2023 et exige une vraie reconnaissance du travail et des efforts accomplis par l'ensemble des salariés de LCL qui sont aussi victimes de la conjoncture économique. La direction est avertie.

Programme Rénovations Nouveau Concept

Pour rappel, lors des périodes de repli des collègues durant les travaux, la direction indemnise les frais de déplacement supplémentaires au trajet habituel (IK, péage...).

<u>Projets</u>	<u>Date et durée des travaux</u>	<u>Replis durant les travaux</u>
DR A2S – Bourgoin Jallieu 1052 CONCEPT SEP	Démarrage lundi 30 Janvier 2023 5 semaines de travaux Moyens de paiement : 1923 La Tour du Pin	<u>1923 La Tour du Pin</u> : 2 CC Part, 2 CC Prof, 1 DA, 1 CC Privé, 1 Accueil <u>1019 La Verpillière</u> : 1 Altenant <u>2137 Pont de Beauvoisin</u> : 1 Accueil <u>2636 La Côté St André</u> : 1 CC Privé  Du télétravail sera organisé par le DA en fonction des bureaux disponibles
DR LGM – Belleville sur Saône Ajout 1 Salon Réception	1 ^{er} Trimestre 2023 1 semaine de travaux	Pas de repli : Travaux effectués agence ouverte

Entretiens Trimestriels = RVP

Pour rappel, les collègues qui perçoivent une RVP trimestrielle doivent bénéficier d'un entretien dédié avec leur manager. Ces points réguliers de rencontre et d'échange sont primordiaux, ils doivent être préparés par le manager et le salarié, comme le rappelle notre DDR ainsi que la charte manager, publiée cet été.

L'outil RVP ne permet, actuellement, pas de saisir un commentaire salarié, pour autant au besoin, le salarié a la possibilité d'adresser les éléments qui lui semblent efficaces par mail à son manager. Enfin, lors d'un départ de LCL, le salarié reste éligible à sa part RVP sous réserve d'effectuer un mois complet sur le trimestre en cours. Pensez à vérifier cette régularisation qui s'effectue en dehors du solde tout compte.

En Bref



- ✚ **Arrêt de travail** : Maintenant, l'outil MyselfRH, disponible sur le poste de travail ou sur vos propres appareils personnels, offre la possibilité de déclarer, en digital, les arrêts de travail. Ainsi, l'envoi d'une photo ou PDF sur l'outil suffit au CSPP pour l'enregistrement. Il reste tout de même au manager à déclarer l'absence du salarié dans l'outil.
- ✚ **Noël 2022** : pensez à vous inscrire pour l'après-midi festif le 4 décembre 2022, de 13h à 19h dans les locaux d'Urban Soccer à St Priest.
- ✚ **Chèques Vacances** : souscription sous MyselfRH jusqu'au 11 Décembre 2022.
- ✚ **Prévoyance** : la campagne de changement d'option est ouverte jusqu'au 18 Décembre 2022 directement sous le masque MyselfRH.
- ✚ **Voyages 2023** : Le CSE propose pour 2023 plusieurs destinations : un circuit en Norvège (Septembre), des grands week-end à Cracovie (Juin) à Rome (Juin et Septembre) et enfin une randonnée en Cappadoce (Mai). Toutes les informations sont sur le site ou l'application du CSE.
- ✚ **Remboursement activités 2022** : pensez à faire suivre vos justificatifs d'activités sport, culture et loisirs afin de bénéficier de la subvention du CSE, avant le 15 Décembre 2022.